

## **I.CERAM**

Société anonyme à conseil d'administration  
au capital social de 403 064,50 euros  
Siège social : 1 rue Columbia 87000 Limoges  
487 597 569 R.C.S. Limoges

---

### **Deloitte & Associés**

A l'attention de Monsieur Jean-Louis Victor  
185 Avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-Sur-Seine

Limoges, le 19 février 2014

### ***EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2014***

#### **I - Conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce conclues au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2014 :**

Monsieur le Commissaire aux comptes,

Nous vous informons que les conventions suivantes entrant dans le champ des dispositions de l'article L 225-38 du code de commerce ont été conclues au cours de l'exercice clos le 30 juin 2014 :

1. Contrat de cession de marque entre Investissement Développement Sarl et la Société

- Autorisation du Conseil d'administration du 3 septembre 2014
- Personne concernée : Monsieur André Kérisit, PDG et indirectement Monsieur Alain Vassal, actionnaires directs et indirects de la Société à plus de 10%.
- Modalités de la convention :

La société I.CERAM a réalisé le 18 septembre 2014, l'acquisition de la marque « I.CERAM » qui était détenue par sa société mère Investissement Développement et ce pour un montant de 300 000€ HT.

Cette acquisition a été réalisée sous condition suspensive notamment de l'introduction d'I.CERAM sur Alternext, condition réalisée le 19 décembre 2014.

2. Contrat d'acquisition du contrôle de la société civile Limousine de brevet entre Ernée Gestion et la Société

- Autorisation du Conseil d'administration du 3 septembre 2014
- Personne concernée : Monsieur Alain Vassal, administrateur et actionnaire indirecte de la Société à plus de 10%.
- Modalités de la convention :

La société I.CERAM a procédé, le 18 septembre 2014, à l'acquisition de 75% des parts de la société Limousine de Brevets (une société civile dont le siège social est situé 281, rue des Quatre Casters 33130 Begles et, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 480 517 345), société historiquement détentrice du brevet d'invention déposé auprès de l'INPI le 19 avril 2001, publiée sous le numéro 2 823 674 et qui concerne le développement des implants céramiques en alumine poreuse.

Cette acquisition a été réalisée pour un montant de 150 000€, sous conditions suspensives notamment de l'introduction d'I.CERAM sur Alternext, ces conditions suspensives ayant été réalisées le 19 décembre 2014.

## **II - Conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice**

Pour mémoire, nous rappelons les conventions ci-après, visées par les dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce, qui ont été conclues lors des exercices précédents et qui ont continué à produire leurs effets au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2014 :

### **1. Mise à disposition d'un véhicule au profit de Monsieur André Kerisit**

- a. Autorisation du Conseil d'administration du 15 mai 2013
- b. Personne concernée : Monsieur André Kérisit, PDG
- c. Modalités de la convention :  
Mise à disposition d'un véhicule BMW au profit de Monsieur André Kérisit.

### **2. Convention avec la société INVESTISSEMENT DEVELOPPPEMENT**

- a. Autorisation du Conseil d'administration du 15 mai 2013
- b. Personne concernée : la société INVESTISSEMENT DEVELOPPPEMENT, actionnaire de la Société à plus de 10%
- c. Conventions :
  - Facturation de prestations administratives à la SARL INVESTISSEMENT DEVELOPPPEMENT pour un montant annuel forfaitaire 12 000 €
  - Loyers versés à la SARL INVESTISSEMENT DEVELOPPPEMENT pour 58 452 euros par an, plus charges locatives pour 36 000 euros par an
  - Convention de trésorerie conclue en date du 13 janvier 2011 à hauteur de 250 000 euros. Ces avances sont rémunérées au taux fiscalement déductible.

### 3. Convention avec la société XALE FINANCE

- a. Autorisation du Conseil d'administration du 15 mai 2013
- b. Personne concernée : la société XALE FINANCE, actionnaire indirect de la Société à plus de 10%
- c. Conventions :
  - Facturation d'assistance financière et industrielle à la société I.CERAM SA pour un montant annuel forfaitaire 6 000 €
  - Convention de trésorerie conclue en date du 13 janvier 2011 à hauteur de 250 000 euros. Ces avances sont rémunérées au taux fiscalement déductible.

### 4. Convention avec la société XALE FINANCE

- a. Autorisation du Conseil d'administration du 15 mai 2013
- b. Personne concernée : la société ERNEE GESTION, actionnaire indirect de la Société à plus de 10%
- c. Convention :
  - Convention de trésorerie conclue en date du 13 janvier 2011 à hauteur de 150 000 euros. Ces avances sont rémunérées au taux fiscalement déductible.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire aux comptes, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président Directeur Général  
André Kérisit